

Règlement des Trophées De Lorraine (TDL)

1. OBJET

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif d'un « Trophée De Lorraine » pour les catégories, poussins, benjamin, minimes.

1.1. Objectif d'un Trophée De Lorraine

L'objectif d'un TDL est de proposer une pratique du niveau Régional. Dans le cadre de cette compétition, les joueurs pourront obtenir un classement au CPPP.

2. MODALITES D'ORGANISATION

2.1. Autorisation

La Ligue Lorraine est organisatrice privilégiée des TDL, le calendrier du circuit, avec dates et lieux des étapes, sera inscrit sur le calendrier de ligue.

2.2. Organisation

La Ligue établit un calendrier définitif et le diffusera aux clubs en tout début de saison. Les Codeps accueillent ces TDL par rotation en coordination avec la Ligue. La commission régionale compétition Jeunes recherchera un JA en collaboration avec la CRA.

2.3. Catégories

Le TDL est ouvert aux 6 meilleurs Lorrains dans les catégories poussins, benjamins, minimes Cppp pris à J-14, plus 2 Wild Card par catégorie.

2.4. Surclassement

Les joueurs se doivent de détenir un surclassement simple pour accepter d'éventuelle Wild card validé par l'ETR.

2.5. Horaires indicatifs

La durée d'un TDL est d'une journée.

2.6. Volants

La gestion des volants est laissée au libre choix de la Ligue. Les volants en plumes sont utilisés pour l'ensemble de la compétition. Ils sont fournis par la Ligue.

2.7. Salles

Un minimum de 7 terrains est nécessaire pour accueillir un TDL. Afin de respecter les indications horaires, le nombre de terrain reste dépendant du nombre de joueurs. Dans la mesure du possible, la salle devra être équipée de poteaux homologués et réglables en hauteur. Les poussins joueront en terrains adaptés (sans couloirs arrières et filet bas)

2.8. Tableaux

Les tableaux sont réalisés par la Ligue lorraine. La forme des tableaux de la compétition est au libre choix de la Ligue.

Les tableaux seront affichés le jour de la compétition.

2.9. Arbitrage

Le TDL nécessite la présence d'un juge arbitre.

L'arbitrage est laissé à l'initiative de l'organisateur.

Les résultats seront pris en compte dans le CPPP après l'envoi des résultats par le JA ou la commission régionale compétition.

2.10. Récompenses

La Ligue lorraine décernera des médailles ou autres récompenses, à chaque étapes.

2.11. Communication et promotion

La Ligue Lorraine se charge de la communication interne du circuit.

Elle communique les résultats aux codeps et médias.

Le club organisateur assure la promotion locale de la compétition.

2.12. Transmission des résultats

À l'issue du TDL, les résultats ainsi qu'un compte rendu de la Ligue seront transmis aux Comités Départementaux.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la FFBA pour la saison en cours.

Les inscriptions sont réalisées par les clubs et doivent parvenir à la Ligue suivant les délais demandés par la Ligue.

Un joueur qualifié sur un TDL ne peut pas participer à un TDD ou RDJ sur le même week-end.

3.2. Coût d'inscription

La participation à un TDL est fixée par la Ligue.

Les frais d'organisation sont pris en charge par Ligue.

3.3. Accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition.